

Conseil scientifique

Formation plénière

Lundi 26 septembre 2016, 9h00 - 10h00

Présents : Frédéric Audren, Manlio Cinalli, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Jean-Marie Donegani, Elodie Druez, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Gilles Favarel-Garrigues, Pierre François, Mathieu Fulla, Clémentine Gaide, Olivier Godechot, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Emeric Henry, Marc Lazar, Laurent Lesnard, Frédéric Mion, Christine Musselin, Pap Ndiaye, Étienne Nouguez, Marco Oberti, Florian Oswald, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Jean-Marc Robin, Paul-André Rosental, Kathy Rousselet, Francesco Saraceno, Benedetta Voltolini, Dina Waked, Cornelia Woll.

Excusés : Olivier Borraz (donne procuration à Sophie Dubuisson Quellier), Pierre-Yves Cadalen (donne procuration à Elodie Druez), Séverine Dusollier (donne procuration à Sébastien Pimont), Emanuele Ferragina, Maxime Forest, Martial Foucault, Bruno Latour, Xavier Ragot.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Laurence Francisco, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Michel Gardette, directeur délégué de Sciences Po

Philippe Petat, responsable du pôle enseignant à la direction des études et de la scolarité

Marc Lazar ouvre la réunion et propose à Clémentine Gaide, qui participe pour la première fois à une réunion du Conseil, de se présenter.

Clémentine Gaide indique qu'elle est doctorante à l'OSC, élue sur la liste syndicale des doctorants.

1/Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation plénière le 19 avril 2016

Le compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation plénière du 19 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Elodie Druez relaie une demande des représentants des doctorants. Ils s'interrogent sur leur rôle au sein du Conseil scientifique (en formation plénière et en formation restreinte).

Marc Lazar indique que les représentants des doctorants ont pour rôle, au sein des formations plénières, de s'exprimer sur la politique scientifique de Sciences Po et d'aborder des points non prévus à l'ordre du jour dans le cadre des questions diverses.. Les réunions en formation restreinte, où les doctorants ne siègent pas, sont consacrées aux recrutements et promotions des professeurs et chercheurs.

Christine Musselin indique qu'un point spécifique sera consacré à l'École doctorale à l'occasion de la session plénière du mois de janvier.

2/Information concernant les évolutions de la composition et du fonctionnement du Conseil scientifique

Plusieurs évolutions au sein des structures opérationnelles de Sciences Po entraînent des changements de personnes siégeant au Conseil scientifique.

Christophe Jamin, doyen de l'École de droit, ne siège plus au Conseil scientifique. Il est remplacé par Frédéric Audren, désormais responsable de l'unité de recherche en droit de Sciences Po. Frédéric Audren n'est donc plus suppléant de Dina Waked. Elue de rang B pour le droit, Dina Waked n'aura pas de suppléant. En effet, le seul autre académique de rang B en droit, Jeremy Perelman, est lui-même élu au sein de Conseil de l'Institut. Or les statuts de Sciences Po n'autorisent pas un élu d'un Conseil à être élu, même en tant que suppléant, d'un autre conseil de l'IEP.

Sébastien Pimont siège dorénavant en tant que membre de droit, en tant que directeur du département de droit.

Suite au départ de Renaud Dehousse, Florence Haegel est dorénavant directrice du CEE et siège à ce titre au sein du Conseil scientifique. Démissionnaire de la direction du département de science politique, elle est momentanément remplacée par Kathy Rousselet, directrice du département de science politique par intérim, jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur/nouvelle directrice, qui aura lieu le 21 octobre 2016.

Joan Monras ayant quitté Sciences Po, le siège de membre élu de rang B pour le département d'économie est dorénavant occupé par Florian Oswald, suppléé par Johannes Boehm, assistant professor au département d'économie.

Enfin, Marc Lazar précise que les membres de « rang B » ne peuvent plus siéger lorsque des questions relatives à des membres de « rang A » sont évoquées en formation restreinte, conformément à la réglementation.

3/Présentation de la politique scientifique (bilan 2015-2016, perspectives 2016-2017) et du rapport sur la démographie académique

Christine Musselin rappelle, comme cela est indiqué dans le règlement intérieur du Conseil scientifique, qu'une présentation du bilan de la politique scientifique de Sciences Po et de l'évolution de la population académique de l'établissement doit être effectuée une fois par an. Elle se propose de présenter succinctement ces deux volets en parallèle, sachant que le rapport a été transmis en amont.

La faculté permanente de Sciences Po est extrêmement active (cf. publications, contrats, chaires d'excellence, recrutements). L'enquête IPERU montre que la part européenne et internationale des publications de Sciences Po est en augmentation (2012 : 0,95 ; 2015 : 1,19), ainsi que le nombre de citations reçues à 2 ans par les publications (si le nombre de publications peu ou pas citées tend à diminuer, il reste toutefois important).

Christine Musselin effectue un focus sur 5 thématiques fortes. L'établissement s'est tout d'abord efforcé de consolider le cœur de sa recherche comme en témoignent les travaux menés (toutes disciplines confondues) sur les phénomènes politiques, sur les phénomènes économiques et sur les questions des inégalités et de la stratification. Des efforts importants ont été déployés à travers les recrutements pour renforcer la recherche portant sur les comportements électoraux. Par ailleurs, des actions ont été menées sur le numérique, à travers des recrutements qui doivent permettre de renforcer la méthodologie numérique appliquée aux sciences sociales et de promouvoir des travaux s'intéressant aux effets du numérique sur l'économie, sur le fonctionnement des entreprises ou encore sur les fractures sociales et sur les inégalités.

En ce qui concerne la question des recrutements et de la gestion des carrières, l'année 2015-2016 a été marquée par l'aboutissement de travaux engagés au cours des trois dernières années visant à améliorer les procédures de recrutement et de gestion des carrières (qu'il s'agisse des carrières FNSP ou des carrières du personnel relevant de du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche). Des statuts spécifiques pour le personnel FNSP (chercheurs et chercheurs-enseignants) ont été adoptés par le Bureau scientifique en décembre 2015 et par le Conseil d'administration de la FNSP en février 2016. Un dossier a été déposé auprès de la Commission européenne pour obtenir le label Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R). Il convient à cet effet de mettre en place un plan d'action, de continuer à améliorer les procédures. La mise en œuvre d'une charte de déontologie est un des engagements pris. Un groupe de travail dédié a été constitué à cet effet.

L'effort de recherche dans les centres a fait l'objet d'un accompagnement spécifique, à travers un certain nombre d'actions menées : développement des communautés de métier, en réunissant une fois par mois les directeurs d'unités, les secrétaires généraux des centres, les gestionnaires des centres et les chargés de communication, dans une optique d'échange et de partage des bonnes pratiques ; lancement en 2016-2017 de la communauté des assistants de centres de recherche. Par ailleurs, un certain nombre de travaux ont été engagés sur les activités éditoriales. Des réunions avec les directeurs d'unité les plus concernés par cette politique vont être programmées à l'automne afin de déterminer dans quelle mesure les préconisations émises avec la DRIS seront mises en œuvre au cours de l'année.

Il est envisagé de lancer à l'automne deux nouveaux appels à financement : d'une part des fonds tremplin (financement sur de petites sommes pour de petites opérations), d'autre part un fonds d'incitation à la publication en langue étrangère afin, en particulier, d'apporter un soutien financier pour l'editing d'articles. Enfin, une base de données (cf. projet ISARI) est en cours de mise en place pour collecter en temps réel les informations sur l'activité des centres. Elle doit aider à préparer le rapport d'évaluation HCERES. Le projet ISARI vise généralement à construire une base de données qui puisse être utile aux unités de recherche et qui permettent à la direction scientifique de disposer d'informations agrégées, de suivre les activités contractuelles, scientifiques et les effectifs des unités de recherche.

Quatrième thématique : renforcer, à l'extérieur et au sein de Sciences Po, le rôle et la visibilité de la recherche menée à Sciences Po. Cette ambition s'articule autour de plusieurs orientations. Il s'agit tout d'abord de renforcer la communication sur la recherche. Une première Lettre de la recherche, Cogito, est parue en juin. Un premier rapport annuel de la recherche à Sciences Po a été publié en avril. Il a été très largement diffusé à l'intérieur et à l'extérieur de Sciences Po. Par ailleurs, la présentation à chaque bobinette des travaux d'un chercheur permet d'exposer des exemples concrets de résultats ou de questionnement propres à des activités de recherche aux chargés de mission de Sciences Po. Ces actions vont être poursuivies. Un certain nombre d'actions visant à faire découvrir la vie de laboratoire au personnel travaillant dans les services centraux de Sciences Po vont également être engagées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de cette volonté d'établir des échanges entre les différentes populations constituant la communauté de Sciences Po dans son ensemble. Il est prévu de relancer la politique de dépôt des publications dans SPIRE et de veiller à un meilleur respect de la charte des signatures.

Enfin, l'évaluation HCERES constituera un des grands chantiers de l'année 2017. S'agissant de l'évolution de la communauté scientifique de Sciences Po en 2015-2016, il apparaît que le département de science politique est le plus important (88 personnes). Viennent ensuite le département de sociologie (41 personnes), l'OFCE (29 chargés d'études), le département d'économie (21 personnes), le droit (10 personnes) et l'histoire (18 personnes).

La répartition des effectifs par structures de recherche est la suivante : 51 personnes au sein du CERI, 30 personnes au sein de l'OFCE, une vingtaine de personnes dans les autres centres (à l'exception du médialab et du CDSP, respectivement 3 et 1 personne).

La répartition femmes-hommes est la suivante : 31 % de femmes et 69 % d'hommes. Les femmes sont sur-représentées parmi les rangs B et ne représentent que 20 % des professeurs.

La moyenne d'âge générale est de 48 ans. Les moins de 45 ans représentent plus de 40 % de l'ensemble de la population. Les femmes sont plus jeunes que les hommes dans tous les départements.

Au niveau de la démographie par département, on peut noter une grande disparité selon les départements, avec des personnels beaucoup plus jeunes en économie et à l'OFCE et un poids beaucoup plus important des 55-65 ans et des 65 ans et + dans le département de science politique.

En ce qui concerne la répartition par statut, on peut retenir les données suivantes : 58 personnels relevant du MENESR (3 maîtres de conférences et 55 professeurs), 59 chercheurs CNRS, 29 chargés d'étude à l'OFCE, 29 chercheurs FNRS et 41 chercheurs enseignants FNRS.

La répartition par statut et par département révèle une très grande disparité (très majoritairement des chercheurs enseignants et des professeurs d'université au sein du département d'économie ; un très fort poids des professeurs d'université au sein du département d'histoire ; une proportion très forte de personnel CNRS au sein du département de sociologie).

S'agissant de la dimension internationale, 19 % de la communauté scientifique est de nationalité étrangère, 20 % a obtenu le doctorat à l'étranger, 40 % des membres de la

faculté permanente qui ont rejoint Sciences Po depuis moins de 5 ans ont obtenu leur doctorat à l'étranger.

Sur la question de l'évolution des carrières des membres de la faculté permanente FNSP de Sciences Po en 2015, il convient de noter qu'un bilan de la commission des chercheurs de la FNSP a été effectué (56 membres évalués avec 2 profils distingués, « chercheur » et « enseignant-chercheur »). 37 demandes d'augmentation ont été retenues.

En ce qui concerne les arrivées entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016, on recense 15 nouveaux membres au sein de la faculté permanente (12 hommes et 3 femmes), 4 mutations CNRS (3 directeurs de recherche et 1 chargé de recherche), sachant que 40 % des nouveaux membres sont de nationalité étrangère et que 47 % ont obtenu leur doctorat à l'étranger. 10 nouveaux membres ont rejoint la faculté permanente au 1^{er} septembre 2016.

S'agissant des départs survenus entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016, 13 membres de la faculté permanente sont partis à la retraite (8) ou ont changé d'institution (5), il y a eu 1 congé sans solde et 2 mises en disponibilité/détachement. Par ailleurs, 1 personne est partie en détachement au 1^{er} septembre 2016.

Christine Musselin conclut sa présentation en présentant les principaux éléments relatifs à la communauté scientifique non permanente : 61 nouveaux doctorants (dont 29 de nationalité étrangère) ont été accueillis (ce qui porte à 345 le nombre de doctorants – 151 financés –, dont 49 de nationalité étrangère), 56 soutenances de thèse, 24 post-docs (nombre en augmentation grâce à des financements externes).

Marc Lazar ouvre la discussion.

Clémentine Gaide remercie Christine Musselin pour sa présentation, pour son caractère synthétique et très éclairant. Le bilan montre notamment qu'il existe un fort déséquilibre dans les recrutements et les carrières en termes de genre (31 % de femmes et 69 % d'hommes). Il apparaît aussi au niveau de l'aménagement des carrières que les femmes sont « incitées » à rester en catégorie B. Il serait opportun d'identifier les barrières qui se cachent derrière cette donnée. Clémentine Gaide préconise d'engager une attitude proactive en la matière, en favorisant des recrutements de femmes en plus grand nombre. Elle souhaite savoir si les facteurs bloquants ont été identifiés et si des mesures vont être prises pour contrer ce phénomène.

Christine Musselin affirme qu'il convient en l'espèce de distinguer les types de carrières. Beaucoup de recrutements au sein de Sciences Po se font au niveau professeur. Il n'y a pas d'« incitation » adressée aux femmes de rester en catégorie B. Si les comités de sélection sont aujourd'hui plus équilibrés (40 % au moins de représentants de chaque sexe dans les comités de sélection), Sciences Po n'a pas la maîtrise des candidatures et ne mène pas de politique visant à favoriser des recrutements d'hommes ou de femmes. Au niveau des passages de CR à DR, une donnée à plus grande portée heuristique, il apparaît qu'il y a un peu plus d'hommes que de femmes CR au CNRS et que des processus d'autocensure peuvent exister au niveau des DR. Sciences Po ne dispose pas vraiment de moyens d'action en la matière. Du côté des FNSP, Christine Musselin estime qu'il n'y a pas d'autocensure de la part des femmes. Il y a plus d'hommes que de femmes chez les assistant professors. Les déséquilibres sont donc antérieurs à cette question du passage de rang B à rang A. Christine Musselin signale qu'une étude a été menée dans le cadre du projet européen EGERA afin d'identifier des causes de l'inégalité femmes-

hommes et de pouvoir ensuite dégager des actions. Sciences Po est très attentif à cette problématique.

Manlio Cinalli souhaite savoir si la tendance a été modifiée au cours des dernières années s'agissant des inégalités de genre.

Christine Musselin affirme qu'il n'y a pas d'évolution nette en la matière. Réagissant à la préconisation de Clémentine Gaide, elle reconnaît qu'il pourrait être opportun de mettre en place des mesures incitatives en interne afin que les femmes CR ou assistant professors soient incitées à passer DR ou professeurs. Cela étant dit, les inégalités devraient aller en s'estompant, car les assistant professors passent quoi qu'il en soit à un moment déterminé de leur carrière la *tenure*. Le moment est le même, que l'on soit homme ou femme (sachant qu'il peut y avoir pour les femmes un décalage dans le temps avec la naissance d'enfants – une année supplémentaire par enfant).

Paul-André Rosental remercie Christine Musselin et son équipe pour la clarté des données présentées. Il estime que du point de vue de la vie quotidienne des chercheurs, le tableau dressé ne peut être véritablement compris qu'en prenant en compte en parallèle toutes les évolutions administratives qui ont eu lieu depuis quelques années et la transformation des régulations. Il fait référence notamment à la gestion des contrats de recherche et à l'implication qu'il convient de saluer d'un grand nombre de chercheurs de la faculté permanente dans plusieurs projets de recherche, alors même que la difficulté à décrocher des contrats a cru et que le monde de la recherche est devenu très concurrentiel. .. Il affirme que chacun comprend l'importance et les avantages de la standardisation administrative à l'œuvre ces dernières années, mais que cette régulation nuit à la compétitivité de Sciences Po ; en conséquence, il est souvent très difficile de convaincre des collègues que Sciences Po est le meilleur endroit pour loger un appel d'offres. Cette question mériterait d'être discutée au sein du Conseil scientifique, en présence peut-être de responsables des services administratifs, ce qui leur permettrait de mieux appréhender les contraintes des chercheurs.

Christine Musselin considère que cette question mériterait d'être traitée dans le cadre des communautés de métiers lors d'une réunion « gestionnaires » en invitant des chercheurs porteurs de projets. Cela permettrait de confronter les points de vue. Le Conseil scientifique ne semble pas être le lieu approprié pour engager cette discussion. Christine Musselin réaffirme qu'il est opportun pour le personnel administratif de mieux connaître la vie de laboratoire. Des actions vont être engagées dans ce sens. Elle ajoute qu'il peut être judicieux que ce processus soit également engagé dans l'autre sens. Les chercheurs doivent pouvoir à leur tour se rendre compte de l'activité du personnel administratif.

S'adressant à Jean-Marie Donegani, directeur de l'École doctorale, Marc Lazar note qu'il y a 345 doctorants et que seulement 151 sont financés. Il demande si la tendance est à l'augmentation des financements de doctorat.

Jean-Marie Donegani affirme qu'aucune inscription doctorale ne se fait désormais sans financement.

Elodie Druez fait observer que ce chiffre (151) s'explique aussi par le fait que les thèses ne sont financées que durant une période de 3 ans, alors qu'elles durent généralement beaucoup plus longtemps en sciences sociales. Il convient de prendre en compte cet aspect.

4/Examen des révisions du référentiel de l'activité pédagogique

Cornelia Woll Elle rappelle que ce référentiel doit être validé une fois par an par le Conseil scientifique en formation plénière. Une première version a été présentée en juin dans le cadre d'une formation restreinte. Une version modifiée est présentée ce jour. Un document de synthèse des avenants a été transmis en amont.

Cornelia Woll explique que le référentiel de l'activité pédagogique, qui s'applique également aux doctorants, régit les 50 % du temps de travail d'un enseignant chercheur qui concernent l'enseignement. Cornelia Woll présente les principaux éléments des avenants au référentiel :

- Au regard des nouveaux statuts de l'IEP, les décharges possibles liées aux fonctions de présidence et vice-présidence des conseils de gouvernance sont portées à 24h de service équivalent CM (cours magistral) soit en enseignement et/ou en activités complémentaires.
- L'obtention d'une ERC permet pour le titulaire de faire un choix entre une décharge de 80 h (soit 48 h de cours à effectuer) ou la valorisation de l'ERC à hauteur de 56 h CM (soit 72 h de service réparties en 48 h de cours et 24h d'activités complémentaires). Cette dernière possibilité est particulièrement intéressante pour des personnes ayant beaucoup plus d'activités que d'heures de cours et qui souhaitent maintenir des activités et les comptabiliser.
- L'heure de cours de type « conférence » est désormais équivalente à une heure CM à l'exception des « conférences de méthode » liées aux cours magistraux qui restent à 0,67 h CM.
- Un cours dispensé en anglais peut être majoré par un forfait de 12 heures dans la partie forfait « innovation pédagogique », à condition que ce soit pour un nouveau cours (ce forfait ne s'appliquera donc que la 1ère année) et que l'enseignant ne soit pas anglophone et/ou n'ait pas suivi un cursus diplômant dans une université anglo-saxonne. Cette majoration comptabilisée dans les heures d'activités complémentaires et non sur les heures correspondantes aux obligations de cours est plafonnée à 24h par an.
- Un cours effectué dans un campus hors de Paris est majoré à 50 % de la durée du cours. Cette majoration est comptabilisée dans les heures d'activités complémentaires et non sur les heures correspondantes aux obligations de cours. Cependant, si un enseignant est affecté contractuellement sur un campus hors de Paris, la majoration ne s'appliquera pas pour les cours effectués sur le campus d'affectation. En revanche, si cet enseignant est amené à effectuer des cours sur le campus de Paris, les cours se verront dans ce cas majorés à 50 % de la durée des cours.
- Une direction d'une HDR est valorisée à 4h CM par étudiant l'année de la soutenance. Cet encadrement individuel (comme la direction de thèse, mémoire ou tutorat individuel), est plafonné à 20h par an soit 5 étudiants. L'ensemble des encadrements individuels reste plafonné à 56 h CM. L'animation de l'encadrement collectif dans les centres de recherche, la participation aux comités de suivi de thèse et la participation à des soutenances de mémoire peuvent être valorisées dans la partie forfaitaire et en tant qu'expertise. Les expertises suivantes ont été ajoutées au référentiel : les présidences et membres de jury du diplôme et de passage sont valorisées à hauteur de 30 minutes CM par heure de présence. Les jurys de soutenance de mémoire sont valorisés à 15 minutes CM par candidat. À partir de l'année universitaire 2016-

2017, les comités de suivi des thèses sont valorisés à 2 heures CM par étudiant. Par ailleurs, le périmètre des catégories « corrections de copies » et « office hours » est maintenant précisé par une note de bas de page.

- L'animation de l'encadrement collectif des doctorants dans les centres de recherche peut être valorisée. Cette valorisation est comptabilisée dans la partie « forfaitaire » du référentiel de comptabilisation des services à l'item « Autre(s) encadrement de projets et/ou d'étudiants » à hauteur de 12h à 24h maximum sur instruction du directeur de département.
- Concernant le « Pilotage scientifique de projets de recherche en réseau », ne seront considérés que le pilotage scientifique d'un projet collaboratif du PCRD, le pilotage d'un projet financé par l'ANR ou les nominations institutionnelles suite à l'instruction par le directeur de département et l'administration de Sciences Po (forfait maximum de 24h).
- La présidence des sections disciplinaires de l'IEP à l'égard des enseignants et à l'égard des étudiants peut être valorisée à hauteur de 24h CM dans l'année où la section a été saisie au moins une fois par le directeur de l'établissement.

Marc Lazar salue les améliorations apportées au référentiel et ouvre la discussion

Jean-Marc Robin se félicite également du travail accompli et se réjouit de la comptabilisation des équivalences de services. Cela est d'autant plus important dans la perspective de faire de Sciences Po un établissement de recherche. Cela étant dit, il fait part de son embarras concernant la question de la PEDR. Il s'agit d'une prime qui valorise la recherche et l'excellence scientifique. Or, les heures d'encadrement doctoral ne seront plus comptabilisées chez celui qui perçoit la PEDR. Il en irait différemment avec la prime d'excellence scientifique. En conclusion, Jean-Marc Robin considère qu'il serait opportun de continuer à comptabiliser des heures d'enseignement doctoral pour ceux qui encadrent des doctorants et qui perçoivent par ailleurs une prime d'excellence scientifique. Il demande si cette nouvelle règle est imposée par le référentiel national ou par Sciences Po.

Gilles Favarel-Garrigues salue également toutes les clarifications introduites dans le texte. Il se demande toutefois si certaines activités ne sont pas privilégiées au détriment d'autres activités, également importantes pour le rayonnement de l'établissement et d'un point de vue pédagogique. Il apparaît ainsi difficile de valoriser l'animation de séminaires dans des centres de recherche dans le nouveau référentiel, alors que ces séminaires sont souvent des lieux d'attraction des collègues, étudiants et doctorants. Par ailleurs, beaucoup s'étonnent de l'équivalence introduite dans la comptabilisation en nombre d'heures annuelles du suivi des mémoires de master et des thèses. La non prise en compte de l'investissement dans les instances de l'établissement pose également question. Il se demande si cela ne va pas avoir pour conséquence de grever l'investissement dans ces instances au profit d'autres activités plus « rémunératrices ».

Etienne Nouguez note à son tour les améliorations apportées. Il considère qu'il y a un déséquilibre en termes de quantité de travail entre la valorisation à 15 minutes CM par candidat dans le cadre des jurys de soutenance de mémoire (temps très insuffisant) et celle à 15 minutes CM accordées pour tout entretien réalisé avec un étudiant souhaitant intégrer un master. Ce déséquilibre est susceptible de créer des effets d'opportunité.

Sabine Dullin revient sur la question de la prime PEDR. Elle se demande si les nouvelles conditions instaurées ne vont pas inciter certains à ne pas la demander. S'il peut être compréhensible de prendre en compte d'une certaine manière l'existence de la prime, il

n'est sans doute pas opportun d'annuler dans sa totalité la prise en compte des heures accomplies en tant qu'encadrant doctoral.

Rebondissant sur cette question, Paul-André Rosental rappelle qu'il existe de toute façon un plafond au niveau du nombre d'heures de tutorat (5) et donc déjà un différentiel entre le travail effectif de la direction des thèses et sa reconnaissance au sein de l'institution, indépendamment même de la question de la PEDR. Dans « PEDR », il y a le « R » de recherche. Il est absolument essentiel, insiste Paul-André Rosental, de reconnaître cet aspect. Diriger un doctorant, c'est une activité pédagogique, de formation, mais c'est aussi une activité de recherche.

Elodie Druez affirme à son tour que la comptabilisation de 4h CM pour l'encadrement d'un doctorant est largement insuffisante, d'autant plus durant la dernière année consacrée notamment à la relecture de la thèse. Il apparaît opportun de mieux valoriser cette activité afin d'améliorer l'encadrement des doctorants.

Clémentine Gaide s'étonne que le référentiel ne s'adresse pas aux doctorants non allocataires, aux doctorants vacataires, sachant par ailleurs que ces personnes sont le plus souvent doctorantes au sein de Sciences Po. Elle demande où se trouvent les documents relatifs aux droits de ce type de population.

Cornelia Woll apporte des éléments de réponse aux questions soulevées. Elle indique que le référentiel des activités pédagogiques concerne les personnes ayant un service statutaire, que ce soit au niveau doctoral ou professoral. Il ne couvre donc pas la situation des doctorants vacataires. Les documents relatifs aux droits des doctorants vacataires peuvent être trouvés auprès des départements ou du pôle enseignant.

Revenant sur la question de la PEDR, elle rappelle le grand principe qui régit l'ensemble du référentiel de l'activité pédagogique : il ne peut pas y avoir une double rémunération pour la même activité. Elle rappelle que la PEDR a remplacé la PES en 2014 par un décret qui précise qu'« elle peut être accordée au personnel dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la définition de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées ». Il convient donc de faire le choix de la percevoir ou non. Et il peut être plus intéressant d'être rémunéré pour toutes ses heures supplémentaires. L'institution ne peut introduire une double rémunération.

Le référentiel reconnaît les activités pédagogiques et non les activités scientifiques. Certains séminaires au sein des centres de recherche tiennent lieu de séminaire doctoral. Les centres ont la possibilité d'indiquer l'existence de ces séminaires et de les faire rémunérer en tant qu'encadrement pédagogique. De nombreux séminaires ont une double vocation : scientifiques et encadrement doctoral. Ils sont considérés comme devant faire partie de l'activité scientifique. C'est donc au centre de recherche de trouver des moyens d'incitation.

En ce qui concerne la question de l'équivalence des 4h CM, Cornelia Woll rappelle que l'encadrement d'un doctorant s'étale sur 3 ans (soit 3x4h CM). Cela correspond donc à une équivalence de travail effectif de 75,6 heures. L'investissement le plus important est dans la phase d'écriture et de relecture. Cela étant dit, il est certain qu'il y a d'autres liens scientifiques avec le doctorant, mais ils ne sont plus comptabilisés dans la partie pédagogique. Cornelia Woll précise que cette comptabilisation existe au niveau national. Il n'apparaît pas souhaitable d'introduire des exceptions au sein de Sciences Po.

S'agissant de la question de la rémunération de l'investissement au sein des instances, il est rémunéré par une prime pour ceux qui siègent en tant que membres de droit. La question ne se pose donc que pour ceux qui sont élus. Il semble assez compliqué d'appliquer une rémunération aux candidatures (volontaires) aux élections des instances.

Enfin, Cornelia Woll précise que les 15 minutes de jurys de thèse ne correspondent pas au travail effectif. Cela signifie que 1h30 est accordée sur chaque mémoire étudié par le jury. Ce temps alloué semble assez bien correspondre à la réalité.

Marc Lazar soumet au vote le référentiel de l'activité pédagogique en notant que des progrès certains ont été effectués et qu'il reste certains éléments de clarification à apporter.

Le référentiel de l'activité pédagogique est adopté à l'unanimité.

5/Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.